REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département 100 Boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 5 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 5 du mois de décembre (05.12.2024) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 28 novembre 2024, s'est assemblé en présentiel au Domaine Saint Nicolas de MONTECH sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°12/2024-07

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU TARN-ET-GARONNE

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1er Vice-
présents : 13,	Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2ème Vice-Présidente), M.
soit 391 voix	CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), M. GARGUY Bernard (Délégué
	titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE
	Christiane (Déléguée titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire),
	Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick
	(Délégué suppléant), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M.
	TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude
	(Délégué titulaire)
Nombre de membres	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M.
représentés : 2,	GARGUY, M. TUYERES Stéphane a donné pouvoir à M. DELBREIL
soit 98 voix	
Nombre de membres	Mme NEGRE Marie-Claude (4ème Vice-Présidente)
absents excusés: 5,	M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire)
soit 166 voix	Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire)
	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
	M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum: 328 voix	Atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'accord-cadre à marchés subséquents pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le département, et passé avec le groupement ON-X SAS / SCP SEBAN&Associés / EY Artois pour une durée de 4 ans, prend fin le 18 avril 2025.

Compte tenu des échéances à venir tant sur le suivi de la DSP (avec la fin de la construction du réseau fibre et le début de la période de l'exploitation), sur la question des usages numériques ou encore sur le développement de nouveaux services (GFU, IoT...), il convient de lancer un nouvel accord-cadre.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour objet d'assister Tarn-et-Garonne Aménagement dans :

- toutes les missions (techniques, juridiques, financières, comptables) qu'implique la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique, et notamment tout le suivi de la DSP
- > Toutes les missions d'accompagnement et de conseil qu'implique la mise en œuvre du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) et du bouquet de services numériques
- ➤ la gestion administrative, comptable, financière et juridique du syndicat mixte ouvert.

Plus largement le prestataire retenu aura pour objectif d'adosser au syndicat mixte un véritable partenaire stratégique qui le conseillera dans tous les choix liés à l'aménagement numérique sur son territoire.

Ce marché public prendra la forme d'un accord cadre à marchés subséquents, passé en procédure formalisée (appel d'offres ouvert), en application du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président propose que cet accord-cadre soit mono-attributaire, et passé pour une durée de 4 ans, avec un montant maximum fixé à 1 200 000 euros HT.

Une publicité sera réalisée par insertion d'une annonce légale dans les journaux habilités, sur le profil d'acheteur www.marchespublics82.fr (dossier téléchargeable) et sur le site du Syndicat, conformément aux modalités de publicité applicables dans le cadre de procédures formalisées.

Pour rappel, la procédure de ce type d'accord-cadre se divise en deux parties :

- la passation d'un contrat global (l'accord-cadre) dans lequel l'acheteur définit les modalités de consultation du (des) entreprise(s) titulaire(s)
- la passation de marchés subséquents, qui font l'objet de formalités réduites

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- VALIDE le cahier des charges de cet accord-cadre, qui sera détaillé dans le document de consultation des entreprises remis aux candidats ;
- AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre monoattributaire d'une durée de 4 ans, relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat en matière d'aménagement numérique ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de tout acte nécessaire au lancement de cet appel d'offres ;
- VALIDE l'inscription des crédits correspondants au budget annexe « Aménagement Numérique » du syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 0 6 BEC. 2024

Et de la publication le 0 9 DEC. 2024

Fait à Montauban, le 5 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Catherine BOURDONCLE

Le Président

Jean-Michel BAYI FT

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret: 200 061 257 00016 - Ape: 8411Z

AR Préfecture

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU TARN-ET-GARONNE

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20241205-12202407-DE

Numéro d'acte: 12202407

Date de décision : 05/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés

publics / accords-cadres)

Fichier acte: 12 2024 07 Lancement Appel d'Offres AMO.

pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 06/12/2024 12:07:02

Date de réception de l'AR : 06/12/2024 12:07:10